



Document d'informations clés Essen'ciel

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit **ESSEN'CIEL**. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Le produit **ESSEN'CIEL** est émis par AXA France Vie, AXA France Vie Mutuelle, et INTER PATNER ASSISTANCE (AXA Assistance) que vous pouvez contacter en vous connectant sur axa.fr/ rubrique « Services et Assistance » ou en appelant le 09 70 81 83 35. L'autorité compétente chargée du contrôle des sociétés est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Document d'informations clés établi le 21/07/2021.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

ESSEN'CIEL est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, souscrit auprès de AXA France Vie ou AXA Assurances Vie Mutuelle, par l'Association d'assurés ANPERE (Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite).

Objectifs

ESSEN'CIEL a pour objet de garantir, en cas de décès de l'assuré, le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'adhérent.

Le capital est destiné exclusivement au financement des obsèques de l'assuré.

Le contrat prévoit également des prestations d'assistance.

En contrepartie de son adhésion, l'adhérent verse des cotisations qui sont investies dans l'actif général de AXA France. Chaque année, le capital garanti est majoré de la revalorisation contractuelle de 1 %, et des éventuelles participations aux bénéfices. La participation aux bénéfices est déterminée globalement au niveau de l'assureur et affecté à l'ensemble des contrats de l'assureur.

Investisseurs de détail visés

ESSEN'CIEL est destiné à toute personne physique résidente fiscale française souhaitant par anticipation, participer au financement de ses obsèques. À la date de signature du Bulletin/Certificat d'adhésion, l'âge de l'assuré doit être compris entre 50 ans et 85 ans inclus.

L'investissement sur ce contrat ne requiert pas de connaissances particulières et/ou d'expérience en matière financière.

Assurance : avantages et coûts

- Jusqu'au décès de l'assuré : le capital souscrit est revalorisé annuellement au taux de 1 %, majoré éventuellement de la participation aux bénéfices du contrat.
- En cas de décès de l'assuré : le capital décès est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). En cas de décès suite à accident, la garantie est acquise dès la date de prise d'effet de l'adhésion alors qu'elle est acquise uniquement 1 an après la prise d'effet de l'adhésion en cas de décès non accidentel ou par suicide. Toutefois, si le décès non accidentel ou le décès par suicide survient au cours de la 1^{re} année, AXA rembourse à la succession de l'adhérent le montant des cotisations versées nettes de frais de fonctionnement et de gestion.

Le contrat prévoit également des prestations d'assistance détaillées dans la Notice d'information.

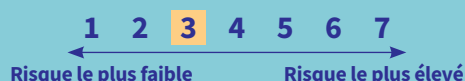
En contrepartie des garanties, l'adhérent s'engage à s'acquitter viagèrement des cotisations fixes, déterminées à l'adhésion en fonction de son âge et du capital choisi. En cas de non-paiement des cotisations, l'assureur peut réduire le contrat (réduction du montant du capital choisi) à condition que l'adhérent se soit acquitté de sa 1^{re} année de cotisation. À défaut, l'adhésion sera résiliée.

Durée de vie

ESSEN'CIEL a une durée viagère et prend fin au décès de l'assuré, mais également en cas de résiliation ou de rachat total du contrat. L'adhésion peut être réduite conformément aux dispositions de la Notice d'information. L'adhérent conserve alors son adhésion avec arrêt de versement des cotisations, mais en contrepartie, le capital garanti est réduit. La mise en réduction met fin aux prestations d'assistance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



1 = la classe de risque la plus basse
2 = une classe de risque basse
3 = une classe de risque entre basse et moyenne
4 = une classe de risque moyenne

5 = une classe de risque entre moyenne et élevée
6 = une classe de risque élevée
7 = la classe de risque la plus élevée

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 années. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la fin de cette période, et vous pourriez obtenir moins en retour (voir la section « combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »).

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit **ESSEN'CIEL** par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le total des cotisations payées pendant toute la durée du contrat peut dépasser le montant du capital qui sera versé en cas de décès, si la durée de vie de l'assuré dépasse la durée estimée par l'assureur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si AXA France Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans en supposant que vous investissiez 334,81 € par an et que vous ayez 66 ans à l'adhésion. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la fiscalité appliquée (qui dépend de votre situation personnelle) et qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Investissement de 334,81 € par an Scénarios en cas de survie		1 an	5 ans	10 ans (période d'investissement recommandée)
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	183,75 €	811,62 €	1 585,13 €
	Rendement annuel moyen	- 47,47 %	- 23,37 %	- 14,25 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	190,56 €	908,24 €	1 839,05 €
	Rendement annuel moyen	- 45,53 %	- 19,90 %	- 11,31 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	190,76 €	911,90 €	1 847,73 €
	Rendement annuel moyen	- 45,47 %	- 19,77 %	- 11,22 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	199,96 €	939,10 €	1 856,21 €
	Rendement annuel moyen	- 45,41 %	- 19,65 %	- 11,13 %
Montant investi cumulé		349,81 €	1 689,03 €	3 363,06 €
Scénarios en cas de décès				
Garantie Décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	3 540,99 €	3 764,67 €	4 093,84 €
Prime d'assurance cumulée		195,54 €	977,70 €	1 955,40 €

Que se passe-t-il si AXA France Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de l'assureur, il existe un Fonds de Garanties des Assurances de Personnes (FGAP) qui intervient sur décision de l'ACPR notifiée à l'assureur défaillant et qui est chargé d'indemniser l'ensemble des contrats d'assurance ou de capitalisation détenus par cette compagnie pour un même adhérent ou bénéficiaire dans la limite de 70 000 € pour les prestations en cas de décès.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ci-dessous sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour 3 périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 334,81 € par an. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Investissement 334,81 € par an Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	151,69 €	634,55 €	1 248,65 €
Réduction du rendement par an	47,75 %	17,35 %	9,95 %

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des frais supplémentaires en lien avec ces services. Si c'est le cas, cette personne vous informera de leur montant et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,05 %	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0,00 %	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandé.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00 %	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	9,90 %	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année sur votre contrat pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	Incidence des commissions d'intéressement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : jusqu'au décès de l'assuré

Délai de renonciation : vous pouvez renoncer, sans frais, à votre adhésion pendant 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé que l'adhésion au contrat est conclue.

Durée de détention recommandée : le contrat a pour objet de garantir, en cas de décès de l'assuré, le versement d'un capital destiné au financement de ses obsèques, au(x) bénéficiaire(s) désigné(s). Il vous est donc recommandé de conserver le contrat pendant toute votre vie afin de bénéficier de l'ensemble des garanties du contrat.

Conséquences potentielles d'une sortie du capital avant le dénouement par décès : à tout moment, vous pouvez demander le rachat total de votre adhésion. La valeur de rachat est calculée en fonction de votre âge à l'adhésion, du nombre d'années révolues de paiement au moment du rachat et du capital décès choisi. En cas de rachat pendant les 10 premières années de l'adhésion, une pénalité sera appliquée sur le montant racheté. Cette pénalité s'élève à 5 % de la valeur de rachat la 1^{re} année d'adhésion, pour être ensuite diminuée de 0,5 % par année. Elle est nulle au-delà de la 10^e année.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter en priorité, par téléphone ou par écrit, votre conseiller à l'adresse figurant soit sur le certificat d'adhésion, soit sur le relevé de situation annuelle de l'adhésion. Par la suite, et si une incompréhension subsiste, vous pouvez faire appel :



- pour les garanties Assistance, au Service Gestion Relation clientèle en écrivant à l'adresse suivante : **AXA Assistance - Service Gestion Relation Clientèle - 6, rue André Gide - 92320 Châtillon ;**
- pour la garantie Capital décès, à la Direction Relations Clientèle en écrivant à l'adresse suivante : **AXA France - Direction Relations Clientèle - TSA 46307 - 95901 Cergy-Pontoise Cedex 9 ;**



ou depuis le site axa.fr (via le formulaire en ligne accessible en tapant le mot clé « réclamation » dans le moteur de recherche) en précisant votre nom, vos coordonnées et le numéro de votre contrat.

Autres informations pertinentes

Ce contrat est réservé aux adhérents de l'association ANPERE, souscriptrice du présent contrat.

À l'occasion de votre adhésion, conformément au Code des assurances, il vous sera remis :

- la Notice du produit **ESSEN'CIEL**.

Une fois que le contrat sera conclu, il vous sera remis :

- le certificat d'adhésion ;
- le cas échéant, le Bulletin d'adhésion qui complète la Notice ;
- les avenants qui vous seront adressés lors de modifications apportées à votre adhésion ;
- des situations de contrat annuelles.

